

PRÉSERVER
SAUVEGARDER
VALORISER

CROCHET OU BOUTON À HÉLICE

FICHE N° 417

Période de fabrication : 1950-1974

Fabricant : ARaymond, Cours Berriat, Grenoble

Domaines : Procédés industriels

Sous-domaines : Fixation

Organisme : Musée Privé Arhome

Ville : Grenoble (Isère)

Modèle :

Matériaux : Acier, Laiton

Description

En 1872, Albert Pierre Raymond dépose le premier brevet d'un bouton à hélice. Comme son nom l'indique, il s'insère dans le matériau support par effet pivotant d'une partie perforante à matrice circulaire. Puis il fait évoluer son invention et dépose en octobre 1874, le brevet du crochet auto-perceur dans le cuir, dit "bouton à hélice rivé et d'une seule pièce à usage de la ganterie". Ce crochet a été mis au point avec sa machine de pose (brevet en 1875).

Les brevets pour cette pièce particulière n'ont été pris qu'en France.

Utilisation

Les crochets à hélice étaient utilisés dans les domaines de la chaussure, des ceintures, du gant. Le crochet à hélice présente l'avantage d'assurer l'étanchéité (pluie par exemple) lorsqu'il est monté sur du cuir.





Durée : vingt ans.

N° 44926.

Loi du 5 juillet 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1° Le breveté qui n'aura pas acquitté ses annuités avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2° Le breveté qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de suspension;

3° Le breveté qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.

Art. 33.

Quiconque, dans des enseignes, annonces, prospectus, affiches, marques ou estampilles, prendra la qualité de breveté sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveté, mentionnera sa qualité de breveté ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 fr. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Brevet d'Invention

sans garantie du Gouvernement.

Le Ministre de l'Agriculture et du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 22 avril 1872, à 11 heures 30 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de l'Isère et constatant le dépôt fait par l'ex^{te} Seigne

Raymond et Guttin

d'une demande de brevet d'invention de vingt années, pour

un bouton lisse à rivet

à l'usage des vêtements

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré aux Seigne Raymond et Guttin, fabricants d'agrafes, rue Chenoise N° 18, à Grenoble (Isère),

sans examen préalable, à leurs risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de vingt années, qui ont commencé à courir le 22 avril 1872, pour un bouton lisse à rivet, à l'usage des vêtements.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré aux Se Raymond et Guttin pour l'en servir de titre.

Il est arrêté de demeurer joint un des doubles de la description déposés à l'appui de la demande.

Paris, le vingt-neuf juin mil huit cent soixante deux.

Pour le Ministre et par délégation

Le Directeur du Commerce intérieur,

Signé : M. A. Duunoustiev de Fredilly.

Leur expédition certifiée conforme :

Le Chef de Bureau délégué,

Edmond

(1) La durée de l'annuité court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 5 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à être relevé d'une déchéance encourue.

NOUVELLES FERMETURES POUR CHAUSSURES

PORTEMONNAIES, CORSETS, ETC.

Brevetées S. G. D. G. en France et à l'Etranger.

RAYMOND & GUTTIN

↔ GRENOBLE ↔

CLASPS

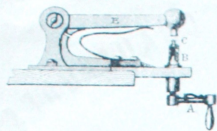
CROCHETS A HÉLICE

ANNEAUX A HÉLICE

CROCHETS DÉCORATIFS

ANNEAUX DÉCORATIFS

8396. — Grenoble, imp. et lith. G. DUPONT, rue des Prêtres, 1



CROCHET OU ANNEAU

A HÉLICE, RIVÉ, ET D'UNE SEULE PIÈCE
POUR CHAUSSURES

Manière de les poser

La machine doit d'abord être fixée sur une table, au moyen de vis, de façon à ce que la manivelle A (*figure ci-dessus*) puisse tourner sans difficulté.

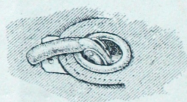
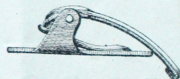
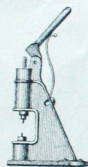
Relevez le levier B, qui doit être en face de vous; enflez le crochet ou l'anneau, l'hélice en haut est tournée à gauche, dans l'ouverture C; appuyez sur le levier B; le crochet ou l'anneau se trouve alors pincé à son collet par les deux mâchoires de la machine.

Avec une pince à canon, petite dimension, percez l'étoffe ou la peau à l'endroit où vous désirez poser ledit crochet ou anneau à hélice; introduisez la pointe de l'hélice dans ce trou, et, tenant la peau ou l'étoffe avec le pouce et l'index de la main gauche, faites décrire à la manivelle A un tour franc à droite; l'hélice doit se visser pour ainsi dire à travers la peau ou l'étoffe; frappez avec le levier E, et la rivure du crochet ou anneau à hélice est terminée.

Relevez de nouveau le levier B, retirez la peau ou l'étoffe et recommencez.

AVIS IMPORTANT

Lorsque vous faites tourner la manivelle A, ayez soin de tirer un peu l'étoffe ou la peau à gauche, de façon à ce que cette dernière ne tourne pas.



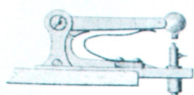
CLASP FASTENER

PATENTS DENT'S

Cette fermeture, supprimant la boutonnière et le bouton, est d'une si grande facilité, que les enfants aussi bien que les grosses personnes agrafent leurs chaussures très vite, sans le concours d'aucune personne et sans outil. Afin d'obtenir tous les avantages qu'offre le Clasp, il est urgent :

- 1^o De le coudre solidement à la chaussure;
- 2^o De poser l'œillet aussi près que possible du bord, sans pourtant abimer la piqure, et de façon à ce que le bout du Clasp, traversant l'œillet, touche très bien le cuir sur lequel il est cousu.

Le prix du Clasp est à peu près en rapport au prix du bouton avec boutonnière comprise.

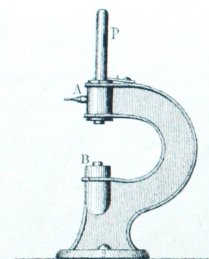


CROCHET ou ANNEAU DÉCORATIF

B. S. G. D. G.

Manière de les poser

MACHINE A MARTEAU

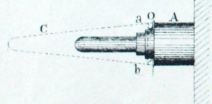


1° Percer avec une pince emporte-pièce un trou de diamètre un peu plus petit que a b, mettre un œillet en A, placer devant le mandrin C, présenter la fleur du cuir et enfiler sur le mandrin; retirer le tout, l'œillet restant adhérent au cuir.

2° Poser l'œillet, ainsi placé, sur la partie B, la fleur du cuir en dessous; poser sur cet œillet un crochet ou un anneau, la tête dirigée en bas, et river ensuite avec le poinçon de la machine pour les machines, et directement avec le marteau pour le tas.

N. B. Pour la "*Machine au marteau*" relever le poinçon en enlevant le cuir.

On peut se servir de la machine "*Crochet-Hélice*" en remplaçant simplement le mors par un pivot, et en mettant une bague au poinçon de ladite machine.



Duplicata

Fig 1

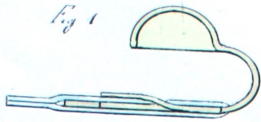


Fig 2

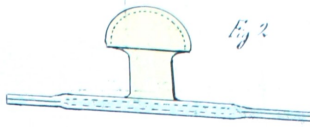


Fig 3

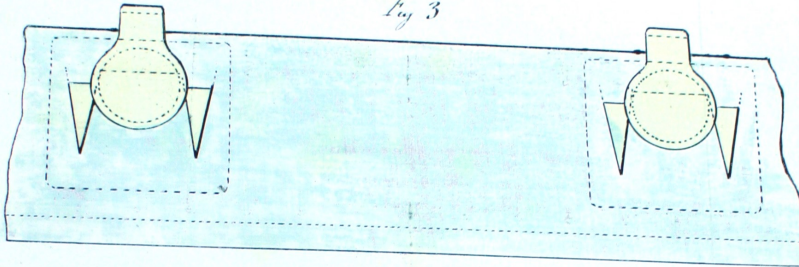


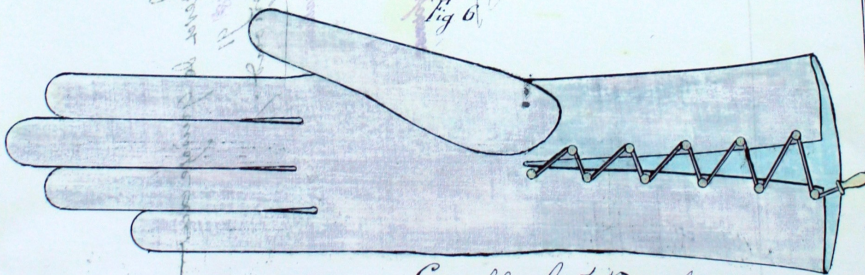
Fig 4



Fig 5



Fig 6



Grenoble, le 7 Novembre 1891

A. Raymond

Pour nous citer :

Base de la Mission nationale de sauvegarde et de valorisation du patrimoine scientifique et technique contemporain, PATSTEC, Crochet ou bouton à hélice (ARaymond, Cours Berriat, Grenoble), <https://www.patstec.fr/ressources/objets/detail?id=28207>, consulté le 2026-07-26